



CONSEIL DE LA VALLEE
CONSIGLIO REGIONALE DELLA VALLE D'AOSTA

9^{ème} SESSION DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES DE L'APF

Avis de concours

Le Conseil de la Vallée, faisant suite aux propositions du Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), souhaitant la participation de deux jeunes valdôtains (une jeune fille et un jeune homme) à la 9^{ème} session du Parlement francophone des jeunes de l'APF, invite les étudiants universitaires à:

OBJECTIF: prendre part à la sélection pour la participation aux travaux de la 9^{ème} session du Parlement francophone des jeunes de l'APF:

- ⇒ Le Parlement francophone des jeunes de l'APF a été créé par les chefs d'État et de gouvernement lors du sommet de Moncton en 1999. Il est organisé par l'APF au moment de ses Assemblées plénières qui réunissent des parlementaires francophones de 73 parlements ou organisations interparlementaires répartis sur les cinq continents. Il réunit des jeunes de 18 à 23 ans originaires des différents pays représentés à l'APF qui débattent et adoptent des textes sur les thèmes retenus pour chaque session. Ces textes sont ensuite remis aux chefs d'État et de Gouvernement lors des sommets.
- ⇒ Le Conseil Régional prendra en charge les frais de voyage, tandis que la section ivoirienne de l'APF prendra en charge l'hébergement des jeunes, leur transport sur place ainsi que l'intégralité des repas figurant sur le programme.

LIEU ET DATES DES TRAVAUX:

- le Parlement francophone des jeunes se tiendra à **Abidjan du 4 au 9 juillet 2019**.

CONDITIONS POUR LA PARTICIPATION:

- être résidant(e) en Vallée d'Aoste;
- au 1er juillet 2019 être âgé de 18 ans au moins et de 23 ans au plus;
- être inscrit(e) à l'Université;
- appartenir à un mouvement de jeunesse, associatif ou de solidarité;
- ne pas avoir participé à une précédente édition du Parlement francophone des jeunes.

RÉDACTION D'UN TEXTE: les candidats doivent **rédigier un texte de quatre pages** (Times New Roman, caractère 12, interligne 2) portant sur un thème qui rentre dans les domaines de compétence des quatre commissions permanentes de l'APF, c'est-à-dire:

A. Thème de la Commission des affaires parlementaires:

« *Jeunesse francophone et Etat civil* », notamment en traitant le point suivant: *La question des enfants sans identité: comment faire de l'espace francophone un espace d'enregistrement complet des naissances?*

B. Thème de la Commission de la coopération et du développement:

« *L'économie sociale et solidaire: Quel enjeu pour les jeunes de l'espace Francophone ?* »

C. Thème de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles:

« *Le retour des biens culturels à leur pays d'origine: pourquoi et comment partager le patrimoine dispersé dans l'espace francophone ?* »

D. Thème de la Commission politique:

« *Doit-on abolir la peine de mort dans l'espace francophone?* »

Retrouvez plus d'informations sur le site internet et sur la page Facebook du PFJ ainsi que le site de l'APF, sa page Facebook et son fil Twitter:

<http://parlementfrancophonedesjeunes.org>

<http://www.facebook.com/pages/Parlement-Francophone-des-Jeunes-PFJ/4136116187001122>

<http://www.apf.francophonie.org>

<http://www.facebook.com/apf.francophonie.org>

<https://twitter.com/APFfrancophonie>

DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES: le dernier délai pour le dépôt des dossiers de candidatures, sous peine d'exclusion, a été fixé pour:

VENDREDI 15 FEVRIER 2019 à 17h00.

Les dossiers devront être déposés à **l'Archive du Conseil de la Vallée – 1, Place Deffeyes – Aoste** ou envoyés par courriel à l'adresse: archivio@consiglio.vda.it ou à l'adresse de PEC du Conseil régional: consiglio.regione.vda@cert.legalmail.it

Le dossier doit comprendre obligatoirement :

- le formulaire de candidature (disponible à l'adresse www.consiglio.vda.it)
- une photo récente ;
- la photocopie d'un document d'identité (Passeport, Carte d'identité) ;
- la fiche d'état civil ;
- une preuve d'inscription à l'université ;
- le descriptif du cursus universitaire ;
- le justificatif de l'appartenance à un mouvement de jeunesse, associatif ou de solidarité ;
- le curriculum vitae ;
- **le texte dactylographié de quatre pages** sur le thème retenu.

SÉLECTION: la sélection aura lieu au siège du Conseil de la Vallée, place Albert Deffeyes, Aoste, le jour :

VENDREDI 22 FEVRIER 2019 à 14h30.

Un jury composé par un dirigeant du Conseil Régional, un professeur de langue française et un membre de l'Association Conseil des Jeunes Valdôtains APS - ETS, désigné par le conseil d'administration du CJV, examinera les candidats au biais d'un entretien permettant d'évaluer le texte rédigé et leur expérience dans divers domaines, ainsi que de juger leur compétence dans l'expression orale.

Pour les candidats qui, pour des raisons valables, dûment certifiées au moment du dépôt du dossier de candidature, ne peuvent pas être présents à Aoste le vendredi 22 février, l'entretien pourra se dérouler par le logiciel "Skype" le jour même.

Pour tout renseignement ultérieur, s'adresser à :

Mme Christine PERRIN
Secrétaire Général
1, Place Deffeyes
11100 Aoste
Téléphone: n° 0165 526105
Courriel: archivio@consiglio.vda.it

Le Président
Emily RINI